



Info Fusion

Gazette d'information sur la fusion de Bourg-en-Lavaux

Ce numéro est entièrement consacré, comme annoncé, aux travaux des commissions thématiques qui ont en charge de préparer la fusion d'ici au 1^{er} juillet 2011.

Bourg-en-Lavaux, première commune viticole du canton

Avec 265 ha de vignes, Bourg-en-Lavaux sera la première commune du canton de Vaud et la septième de Suisse, en termes de surfaces viticoles sur son territoire.

La commune est elle-même propriétaire d'une douzaine d'hectares (128'276 m²). Elle est ainsi l'une des principales collectivités publiques propriétaires de vignes. La commission qui s'est occupée de la gestion de ces propriétés communales en a établi le cadastre ainsi que celui de l'encépagement. 90% sont complantés en chasselas et 10% en Plant Robert, Pinot Noir, Gamaret et Garanoir.

La commission propose que l'encavage se répartisse entre les caves de Cully (Villette) et Riex, les capacités étant suffisantes, dès la récolte 2011. Pour ce qui est des vignes, elle propose de rattacher les surfaces de Grandvaux (12'201 m²), de Villette (6'052 m²) et d'Epesses (3'657 m²) aux trois domaines de Cully (40'500 m² et 40'290 m²) et de Riex (23'576 m²) dès 2012. Cette manière de faire permettra de rationaliser le travail et d'optimiser les coûts. La commission estime que c'est une bonne solution dans la mesure où elle garantit le maintien de trois familles vigneronnes. Elle a également l'avantage d'assurer la qualité du travail au cas où aucun professionnel de la vigne ne siègerait à l'avenir au sein de la Municipalité de Bourg-en-Lavaux.

Pour la mise en valeur de la récolte, la commission préconise le maintien des travaux à façon confiés à l'extérieur. En effet, l'encavage n'est pas suffisant pour créer un poste d'œnologue à plein temps, pas plus qu'il n'est suffisant pour faire les investissements nécessaires en matériel. La commission a toutefois chargé Prométerre de faire une étude comparative avec d'autres systèmes d'exploitation, afin qu'à plus long terme, les autorités puissent, en toute connaissance de cause, évaluer s'il y a lieu de revoir l'organisation du domaine.

La commercialisation se fera essentiellement, comme à ce jour, soit auprès des négociants de la région, par le moyen d'une mise publique et d'une souscription auprès des habitants de Bourg-en-Lavaux.

Administration générale et personnel

Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs actuellement au service des cinq communes ont reçu une offre d'emploi dans la nouvelle administration qui correspond à leur souhait. La commission travaille actuellement à l'harmonisation des salaires et des conditions de travail qui seront communiqués aux intéressés, en même temps que leur nouveau contrat, dans le courant du premier trimestre 2011.

Bâtiments

La commission avait pour objectif d'évaluer l'état et l'utilisation de chaque bâtiment propriété de l'une des cinq communes, de prévoir une uniformisation des baux et des procédures et d'établir le catalogue des concepts énergétiques de Bourg-en-Lavaux, recommandé par l'Etat de Vaud.

Il y a au total 50 bâtiments communaux, dont la valeur ECA dépasse 106 millions de francs. Chacun d'entre eux a été localisé et répertorié avec ses caractéristiques techniques, son nombre d'appartements, son état, sa valeur ECA, son type de chauffage, les travaux d'entretien à prévoir. Ces bâtiments comportent 47 appartements en location, 12 locaux commerciaux, 16 surfaces administratives ou de services, 6 écoles ou collèges et leurs différentes salles, 3 locaux viticoles et 18 autres locaux communaux (salles de spectacles, églises, etc.).

La commission s'est également chargée d'anticiper la future gestion administrative et technique du parc immobilier dès 2011 pour une période de 10 ans, de préparer l'application de la future loi fédérale sur les mesures incitatives en faveur des économies d'énergie dans le bâtiment et d'initier la mise sur pied d'un plan directeur des bâtiments qui permette aux futures autorités communales de planifier les priorités de rénovation du parc immobilier.

Eaux

En 2009, les cinq communes ont consommé 462'270 m³ d'eau. Les habitants de Bourg-en-Lavaux consommeront une eau dont l'essentiel (85%) provient de la station de pompage de Cully et des sources des cinq communes, le solde provenant de l'eau du réseau de Lausanne et de l'AIEJ (Association Intercommunale des Eaux du Jorat).

La commission a établi un inventaire de l'ensemble du réseau d'eau des cinq communes. Ce réseau sera géré par deux fontainiers.

Un programme de télégestion du réseau de Grandvaux existe depuis 2001 pour la gestion de ses réservoirs. Cully vient d'équiper sa station de pompage et ses réservoirs. Dès 2011, les installations de Riex, Epresses et Villette seront englobées dans ce programme. La nouvelle commune disposera ainsi d'un équipement moderne qui permettra une meilleure gestion de l'ensemble du réseau à tous les niveaux.

Eclairage public

Les cinq communes comptent au total 925 luminaires. Leur entretien est assuré par plusieurs entreprises. La commission propose que la nouvelle commune établisse un contrat avec une seule entreprise. Elle considère par ailleurs que l'éclairage public devra être plus écologique à l'avenir, en tenant compte des nouveautés qui arrivent sur le marché, principalement le LED, qui va faire prochainement l'objet d'un essai sur la commune de Grandvaux.

La commission propose aussi qu'un état des lieux soit effectué pour que la mise en terre des lignes aériennes qui alimentent encore certains secteurs en électricité soit planifiée ces prochaines années. Elle suggère également de solliciter la Romande Energie afin qu'elle présente une offre pour l'établissement d'un plan directeur pour l'ensemble du réseau d'éclairage public de Bourg-en-Lavaux. Sur la base d'un diagnostic précis et complet du parc existant, cet outil permettra de connaître les priorités d'intervention ainsi que le potentiel des économies d'énergie, et de planifier les investissements à court, moyen et long terme.

Ecole et Petite enfance

Les cinq communes travaillent déjà en intercommunal. Le changement sera donc invisible, si ce n'est qu'un seul municipal sera en charge de ce dicastère au lieu de cinq actuellement.

Finances

Chacune des cinq communes peut maintenir son taux d'imposition et les taxes prévues dans ses règlements communaux en 2011. L'harmonisation n'interviendra qu'au 1^{er} janvier 2012.

Forêts

La commune de Bourg-en-Lavaux comptera 245 hectares de forêt, tous situés sur la commune de Forel. La centrale, qui gère la forêt, est actuellement composée de six communes (Cully, Epesses, Forel, Grandvaux, Riex et Villette). Le triage pour la commercialisation du bois est quant à lui formé des 10 communes de Chexbres, Cully, Epesses, Forel, Grandvaux, Puidoux, Riex, Rivaz, Saint-Saphorin et Villette.

Les conventions liant les partenaires seront donc modifiées. La centrale sera composée de deux communes et le triage des six communes membres. La commission ne s'est pas encore déterminée sur le choix de la future collaboration intercommunale. Cette décision peut tout à fait être validée par les nouvelles autorités pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Chacune des cinq communes dispose d'un refuge, celui de Riex jouant également le rôle d'arboretum.

Informatique

Un appel d'offres a été lancé auprès de deux prestataires de service. Ces offres sont actuellement à l'étude.

Police intercommunale

Les conseils communaux des cinq communes ont adopté les statuts et convention les liant à la police intercommunale de Lutry (ainsi que les communes de Chexbres, Puidoux, Rivaz et Saint-Saphorin). Les documents ont été validés par les services juridiques du canton.

L'année 2011 sera une ultime période de transition et d'adaptation, toutefois sans grands changements par rapport à aujourd'hui, les cinq communes étant déjà depuis quelques années impliquées dans ce partenariat. Nouveau service de cette police de proximité, dès le 1^{er} janvier 2012, la police intercommunale pourra entre autres enregistrer les plaintes. Le poste permanent 24h sur 24 sera à Lutry. Un poste ouvert aux heures de bureau sera à Cully.

Sociétés locales – Tourisme

La commission en a fait l'inventaire: il y a plus de 30 sociétés locales existantes dans les cinq communes. Sans pouvoir les citer toutes, elles touchent tous les secteurs des loisirs: chorales, fanfares, sociétés de gymnastique, de tir ou de jeunesse, clubs sportifs, du football à la voile en passant par le ski, société de sauvetage, etc. Le plus important pour leurs membres est de savoir que, comme promis, la fusion n'entraînera pas de baisse de subventions.

Dans le domaine du tourisme, la commission a mis en évidence des données intéressantes. Les recettes de l'ensemble des nuitées (hôtels, campings, chambres d'hôtes et résidences secondaires) enregistrées sur le territoire des cinq communes s'élèvent au total à un peu plus de 80'000 francs.

Cartes journalières CFF. Jusqu'ici Grandvaux disposait pour ses habitants de deux abonnements CFF, qui permettent de se déplacer toute une journée sur l'ensemble du réseau des transports publics pour 35 francs seulement. Pour les six premiers mois de 2011, Grandvaux et Villette disposeront de 2 cartes par jour, Cully, Epesses et Rieux de 2 autres cartes par jour.

STEP/SIEL (épuration des eaux usées)

Le rapport établi par la commission montre qu'il manque un collaborateur pour respecter les nouvelles normes en vigueur dans ce domaine. Un processus de recrutement est en cours. SIEL et STEP seront intégrés à l'organigramme de Bourg en Lavaux et formeront le secteur de l'Assainissement.

Urbanisme

Aujourd'hui, chaque commune dispose de son propre règlement et de son propre plan général d'affectation (RPGA). Ceux-ci resteront en vigueur tant qu'un nouveau RPGA ne sera pas élaboré et validé pour la nouvelle commune de Bourg-en-Lavaux. Ce futur RPGA devra répondre aux lois et règlements de rang supérieur, tels que la Loi fédérale sur l'aménagement, la Loi sur l'aménagement du territoire cantonal et la Loi pour la protection de Lavaux. Ce travail complexe devrait s'étendre sur une grande partie de la législature 2011-2016. Les premières démarches ont été entreprises par la commission afin de réduire dans toute la mesure du possible la durée de ces travaux.

Voirie

La commission a étudié les aspects techniques du déneigement et entrepris des démarches auprès du canton ainsi que des actuels partenaires. Un recensement des ressources humaines et des équipements a été effectué. La saison d'hiver 2010/2011 permettra d'effectuer des tests dans ce domaine avec les collaborateurs de la voirie.

La commission planche actuellement sur le recensement des tâches liées aux espaces-verts et à l'entretien courant du domaine public. L'ensemble des aspects liés au déneigement et à l'entretien du domaine public sera présenté aux futures autorités en juin 2011 pour servir de base à l'organisation de la voirie.

La nouvelle commune comptera 103 km 138 de routes communales.

Avec nos meilleurs vœux pour 2011

Vos Municipalités profitent de ce numéro de décembre pour vous souhaiter un bon Noël et vous présenter leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.